



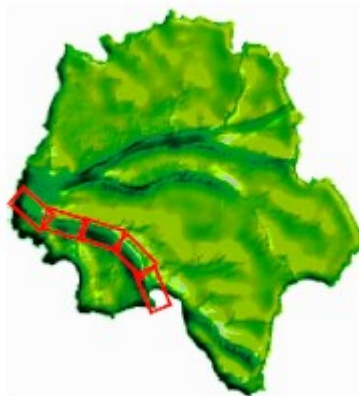
Direction Départementale
des Territoires
d'Indre-et-Loire

Service Risques et Sécurité

Modification du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Vienne

**Bilan de la consultation
sur la modification du PPRI
du Val de Vienne**



octobre 2020

Sommaire

Introduction

Remarques des particuliers et réponses apportées

Annexes

Introduction

La modification du PPRi du Val de Vienne a été prescrite par arrêté préfectoral le 9 juillet 2020 afin de prendre en compte les travaux de la ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), pour lesquels des remblais liés à l'ouvrage de franchissement de la Vienne et à la construction de la base travaux/maintenance sur la commune de Nouâtre ont été autorisés au titre de la loi sur l'eau par arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2012, qui abroge et remplace l'arrêté interpréfectoral du 29 février 2012.

Le projet de modification concerne les deux seules communes de Nouâtre et Ports-sur-Vienne, associées à la procédure de modification du PPRi, de même que la communauté de commune Touraine Val de Vienne. Le projet a été présenté aux élus, lors d'une réunion en mairie de Nouâtre, le 21 octobre 2019, au cours de laquelle les modalités de concertation ont été définies.

Un dossier de concertation a été mis à disposition du public, pour consultation, dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire, du **3 août 2020 au 18 septembre 2020** inclus. Le dossier de concertation est composé d'une note explicative et d'un document graphique présentant les modifications apportées au plan de zonage n°5.

Une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant la modification du PPRi Val de Vienne a été affichée dans toutes les mairies et Etablissement public de coopération intercommunale concernées par le PPRi au moins 8 jours avant la mise à disposition du public. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une publication dans le journal La Nouvelle République le 25 juillet 2020 (Annexe 1) et a été relayée sur le site internet de la mairie de Ports-sur-Vienne (Annexe 2). Le site internet de la mairie de Nouâtre n'était pas fonctionnel durant cette période.

Le public a pu formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Nouâtre et Ports-sur-Vienne, par courriel (pref-ppri-vienne@indre-et-loire.gouv.fr) et par courrier adressé à la préfecture d'Indre-et-Loire, bureau de l'environnement.

Le présent bilan a pour objet de répondre aux courriers et questions posées lors de la phase de concertation du dossier.

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2020, le bilan sera publié sur le site internet des services de l'État et adressé en complément du dossier de concertation aux collectivités associées, qui seront appelés à donner leur avis dans un délai d'un mois suivant la réception du bilan.

Remarques des particuliers et réponses apportées

Pendant la phase de concertation, aucun particulier n'a fait part de remarque sur le projet de modification du val de Vienne, ni sur les registres en mairies ni sur le site internet.

Un particulier a saisi l'occasion de la concertation pour souligner une "erreur matérielle" dans le zonage du PPRi par courrier adressé à Mme la Préfète d'Indre-et-Loire. La remarque concerne une parcelle de Nouâtre en zone A4 du PPRi, située en dehors du périmètre de la modification, dont la topographie (butte surélevée) n'aurait pas été prise en compte par le PPR approuvé le 9 mars 2012.

Cette demande, qui ne concerne ni le périmètre de la modification ni son objet, n'entre pas dans le champ de la concertation et ne conduit à aucun changement de zonage. Une réponse sera apportée par courrier au particulier.

Annexes

Annexe 1 : Articles de presse relatifs à la concertation

Annexe 2 : Rappel des modalités de concertation sur le site internet de Ports-sur-Vienne

Annexe 3 : Rappel des modalités de concertation dans le bulletin municipal de Ports-sur-Vienne

La Nouvelle République
Samedi 25 juillet 2020

les annonces
indre-et-loire

29

Lucilia B. Immobilier
By *Lucilia Brosset*

URGENT
Recherche
Maison Tours-Centre
à la vente
Fortes demandes

www.lucilia-b-immobilier.fr
02.47.66.05.66



villégiatures
www.centreammo.com

- MER**
- 220 €** St-Hilaire-de-Riez, appartement, 4 personnes, 7^{ème} étage, 50 m² plage, vue mer, balcon fermé, confort, parking privé, à partir de 220 € semaine. 06.78.39.64.81 (Joue-lès-tours)
 - 280 €** Saint-Jean-de-Monts, Vendée, résidence Arc-en-Ciel, face mer, côté forêt, T2 confortable, 6 couchages, refait neuf, tout équipé, accès direct plage, juin/octobre - 280 €/semaine, juillet/août 380 €/semaine. 06.21.61.19.74
 - 250 €** Les Mathes, La Garenne, loue mobile-home 4 personnes, dans camping 2 étoiles, TV, jeux, 250 euros à 500 euros la semaine. 05.46.22.50.28 ou 06.25.81.45.74
 - Royan, Vaux-sur-Mer (17)**, proximité plage, maison tout confort, 2/3 personnes, terrain privé pour voiture, 18 juillet à fin septembre. 05.46.32.10.84 ou 06.75.86.87.54
 - Ile-d'Oléron, 2 km Céténière**, particulier loue très beau mobil-home Super-Mercurie tout équipé 4 personnes, terrain privé, calme, tarifs très bas. Libre semaine 33 - 34 et 35. 07.68.25.86.20 après 20 h
 - Saint-Cyprien (66)** Loue villa piscine privée, séjour 40 m², 3 chambres dont 1 au RDC, 2 SdC, 2wc, chambre climatisée, cour fermée. A partir de 1200 €. 600 euros/ semaine. 02.47.39.62.26 ou 06.36.60.40.17
 - Tharon-Plage (44), entre Pornic et Saint-Brevin**, appartement 2/5 personnes, 400 mètres plage, possibilité rentrer voiture, semaine, quinze jours, jusqu'à mi-novembre. 02.40.27.85.45 ou 06.88.00.30.03
 - ANGLES SUR MER (Vendée)** dans un camping 4 étoiles avec un parc aquatique de 440 m² de bassins extérieurs, jouant les 200 m² de bassins intérieurs chauffés, piscines ouvertes du 04 juillet au 06 novembre. Lucia Brosset
- MONTAGNE**
- Besse (63), massif du Sancy**, semaine studio 2 personnes 230 euros hors saison ou 300 € pleine saison, et fermette 4/5 personnes, ouvert toutes périodes. 04.73.79.52.73
- 19000 €**
- Vendée Saint Jean de Monts** Sur un camping 100% résidentiel ouvert toute l'année, plage et commerces à pieds, mobil-home IRM CONFORT 6 couchages sur parcelle aménagée, acquis neuf en 2016, 42 000 €. Dispo de suite, 19 000 € entretènement équipé. 02 51 54 59 22 T RCS 489333963

DEMANDE LOCATION CHAMBRE
Recherche chambre sur Tours, 500 euros maximum. Contact 06.48.61.75.20

VENTE APPARTEMENT
3 pièces

103000 €
Tours, 3 pièces 70 m². Carrez, entrée, placard, séjour, cuisine, arrière-cuisine, 2 chambres, baignoire, wc séparé, calme, clair, DPE en cours, proche commerces, écoles, boîtes, transports, 103 000 euros à débattre. 02.47.28.27.05

110000 €
Noyers-sur-Cher, 100 000 €, vendis maison de maçon pierre et brique, dimensions extérieures 13,5 m X 9 m, 10 pièces, 4 chambres, chauffage fuel récent, DPE D.Tel 06.84.01.52.25

Saint-Marcel vendis maison 94 m² au sol : se compose d'un garage, habitation 1^{er} étage, prévoir travaux, 23 800 euros, 06.73.50.66.87



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

ARRÊTE DU 9 JUILLET 2020 PRESCRIVANT LA MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRI) DU VAL DE VIENNE

Par arrêté du 9 juillet 2020, la préfète d'Indre-et-Loire a prescrit la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) « val de Loire » sur le territoire des communes de Noudaire et Pors-sur-Vienne.

Le dossier (comportant une notice explicative et un document graphique) sera mis à la disposition du public dans les mairies de Noudaire et Pors-sur-Vienne, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, **du lundi 3 août 2020 au vendredi 18 septembre 2020 inclus**.

Pendant cette même période, le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/ppri-val-vienne>)

Le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Noudaire et Pors-sur-Vienne, par courriel à l'adresse suivante ppri-vienne@indre-et-loire.gouv.fr et par courrier adressé à la préfecture d'Indre-et-Loire, bureau de l'environnement, 37825 Tours CeDEX 9.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, la consultation du dossier en main se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies en annexe de l'arrêté.

Au terme de cette consultation, le bilan réalisé par les services de l'Etat sera publié sur le site internet des services de l'Etat.

Cet arrêté sera affiché dans chacune des mairies suivantes concernées par le PPRI : Pussigny, Antigny-le-Illic, Pors-sur-Vienne, Noudaire, Marcolly-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne, Pouzay, Parçay-sur-Vienne, Troques, Theneuil, Crozailles, L'Île-Bouchard, Javart, Panzoult, Sazilly, Cravant-lès-Coteaux, Anché, Ligre, Rivière, Chinon, La Roche-Clermault, Châtels, Beaumont-en-Véron, Thizay, Saint-Germain-sur-Vienne, Couziers et Candéac-Saint-Martin ainsi qu'aux sièges de la communauté de communes Touraine Val de Vienne et de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Il est également consultable sur le site internet des services de l'Etat du département : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/ppri-val-vienne>

Annexe 2 : Modalités de concertation sur le site internet de Ports-sur-Vienne



Détails

Affichages : 7027

Panneau d'affichage municipal

 **Ports-sur-Vienne**
Information PanneauPocket

PPRI du Val de Vienne

Une modification du PPRI du Val de Vienne a été prescrite par arrêté préfectoral du 9 juillet 2020.

Seules les 2 communes de Nouâtre et PORTS-sur-Vienne sont concernées

Le dossier de concertation est disponible dans les mairies aux heures d'ouverture au public.

Le public peut consulter le dossier et donner son avis entre le 3 août 2020 et le 18 septembre 2020 :

- dans un registre dans les mairies concernées,
- par courriel

[Dossier consultable sur le site de la préfecture](#)

Modifié le 05/08/2020 [Tweet](#) [Email](#)

5 / 7

Connexion

Se souvenir de moi

Connexion

[Identifiant oublié ?](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Derniers articles

- [Canicule préfecture 2020](#)
- [Plan canicule 2020 PORTS-sur-Vienne](#)
- [LA CHARTE DES ENGAGEMENTS](#)
- [Communication de l'Etat](#)
- [Fête de la musique 2020](#)

iCagenda - Calendar

« « Août 2020 » »

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Annexe 3 : Modalités de concertation dans le bulletin municipal de Ports-sur-Vienne

A partir du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.

**Quand je sors
je mets mon masque***
**je te protège
tu me protèges
soyons solidaires**



* Un masque, fait "maison" n'est pas un dispositif de soin.
- Il évite les projections salivaires et peut éviter de se toucher le visage.
- Il ne dispense donc ni de se laver les mains, ni de respecter les mesures de confinement et de distanciation sociale.
- Port du masque entre 2 à 3 h maximum, lavage en machine à 60° après chaque utilisation.

Logo: République Française, Santé publique

Place Romain RIDEAU : Moules frites
Le lundi 13 juillet 2020 en soirée



**La vie reprend son cours dans les conditions sanitaires recommandées
Une soirée très réussie qui contribue à l'animation de la commune.**

La Mairie de PORTS-sur-Vienne loue :



Appartement Type F2, 1er étage, 4 bis, place de la Mairie PORTS-sur-Vienne.
Séjour-cuisine, chambre, salle de bain-WC.
Double vitrage, volets roulants.
Isolation des combles, chauffage électrique.
Loyer mensuel : 230 € Libre à la location

Pour tous renseignements:
Téléphone : 02-47-65-02-62
Mail: mairie-ports-37@ports-37.com

SYNDICAT DE LA MANSE
ETENDU

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 9h — 18h30
JOURNEE THEMATIQUE :
À la reconquête de la biodiversité
RDV : Espace socio-culturel de PORTS-sur-Vienne



► **9h30-12h30 :**
ATELIERS :
La biodiversité c'est quoi ? Ça sert à quoi ?
Avec Couleurs Sauvages

► **14h-16h :**
BALADE : Retour sur la biodiversité de Ports-sur-Vienne avec le CPIE Touraine Val de Loire

► **16h15 à 18h15 :**
BALADE : Les espèces invasives avec le CEN Centre-Val de Loire

► **Toute la journée :**
STANDS ET TOURS D'EXPOSITION

Logo: République Française, Préfecture de l'Indre-et-Loire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :
09 JUIL. 2020
Pour la Préfet, et par délégation,
Le Chef de bureau,
Isabelle FERRANDON

Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire
Service Risques et Sécurité

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation
Val de Vienne



Projet de modification

Extrait du document graphique 5
Modification du PPRI
communes de Nouâtre et de PORTS-sur-Vienne

Documents disponibles aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie ou en ligne <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques-inondations/PPRI-Val-de-VIENNE>

Consultation-concertation du 3 août au 18 septembre 2020

Logo: République Française, Préfecture de l'Indre-et-Loire